

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Souscriptions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1033 Société : 104320

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAZIH LAKBILA veuve Moustaki Ali

Date de naissance : 01 / 01 / 1953

Adresse : 8B. Moulay Bensouda Rue 8 N 16 C. D CASA

Tél. : 06 66 87 40 74 Total des frais engagés : 721,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SAMIR Abdelmoumen
Médecine générale
Diplômé en échographiste
122, Bd. Dakhla, Jamila 5, Casablanca - Tel. 0522 37 59 00

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation : 09 FEV 2022 Nom et prénom du malade : NAZIH LAKBILA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Syndrome auxia dysmf.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 09 / 02 / 2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9 FEV 2022	C1	1	15000	<i>Dr. SAMIR Abdellah Boumoumen Médecine Générale Diplôme en Radiographie 122, Bd. Dakha - Casablanca - Tél: 0522 222 5622</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet de Pharmacien ou de Fourguisseur	Date	Montant de la Facture
<i>MACIE BENTALEB Koudia N° 10 RUE EL Koudia Casablanca</i>	05/02/22	5486 57130

ANALYSES - RADIOPHGRAPHS

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>M</i>			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows indicate mesial (M), distal (D), buccal (B), and lingual (L) directions. The diagram is				

LOT 21E003
PER. 03/2024
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V : 32DH90

O générale
rés les tribunaux
chographie

LOT 21E004
PER. 04/2024
Dogmatil 50mg
20 Gélules
P.P.V : 32DH90

6 118000 061199

PHARMACIE BENTALEB
Mme S. Bentaleb Oulammou
Docteur en Pharmacie
Derb El Koudia N°12 Rue 23
Casablanca 20000 Casablanca
Tél : 022 56 95 11

الطب العام
خبير محلف لدى المحاكم
دبلوم الفحص بالصدى

98,30

NAZIH le K biza.

LOT 212936
EXP 11 2023
PPV 180. 10 DH

80,15

• Esciplex 20 $\frac{1}{2}$ cp p J = 1/2 cp p J 4 jds
Après : 1 cp J (بعد فتح)

23,10

Lysaveria (16) $\frac{1}{2} p \times 2$

5 2024
F.F. 9242

P.P.V

23 10

32,90 x 2



Dogmatil (36) $\frac{1}{2} p \times 2 < 180$ = 100g

204,00

Caprex 25 $\frac{1}{2} p \times 2$ après le dîner (soir)

98,30

Athymol 1/2 fl. n.

8,541,30

Medal 2,5 (Ran)
D.D. Dakhla 1/2 p. m. di p. d.

Kodexon Adolor 30 g. genar.

122 شارع الداخلة - جميلة 5 - سباتة - الدار البيضاء

122, Bd Dakhla - jamila 5 - Terminus 81 - Sbata - Casablanca

☎ : 0522.375.900

ICE : 001925985000008

Dr.SAMIR.Abdelmoumen
Diplômé en pharmacie
122, Bd Dakhla - jamila 5 - Terminus 81 - Sbata - Casablanca
Tél : 022 56 95 11